

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

**AVIS PUBLIC
PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 18 janvier 2022 à 19h00, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1- Identification du site concerné :

132 rue Antonio-Mercier, lot 1 949 085, zone R-11

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de régulariser l'implantation d'un spa/bain à remous implanté à une distance de 0.61 mètre du lot 5 749 786 et de 1.22 mètre du lot 1 949 077. L'alinéa b) de l'article 84 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit que : « *Ils doivent être implantés à une distance minimale de 2 mètres des limites de propriété. Cette distance est mesurée de la partie extérieure du bain-tourbillon;* »

2- Identification des sites concernés :

270 rue Caza, lot 1 948 917, zone R-6

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de régulariser la marge de recul latérale de 0.00 mètre du bâtiment principal en direction du lot 1 948 916. La grille des spécifications de la zone R-6 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit la marge minimale de recul latéral à 1 mètre.

NOTE SPÉCIALE Compte tenu des mesures liées à la protection de la santé publique et considérant la résolution 21-12-239, toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires lors d'une période de consultation écrite. Les commentaires peuvent être transmis par la poste, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées ci-dessous, et ce, jusqu'au 18 janvier 2022 à 17h00.

Greffe
84, rue du Sacré-Cœur
Charlemagne, (Québec) J5Z 1W8
Télécopieur : 450-581-0597
Courriel : greffe@ville.charlemagne.qc.ca

Donné à Charlemagne
ce 22 décembre 2021


Virginie Riopelle
Greffière